MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1827 **30 juillet 2013**

SOMMAIRE

Balopa S.à r.l. 87655
Belgofin S.A. - SPF 87655
Best Tours Luxembourg 87655
Best Tours Luxembourg 87656
Bibi Invest S.A. 87656
Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l. 87656
Bitec Consulting Sàrl 87660
Brilquet Participations S.A. 87657
Bureau & Computercenter S.A. 87657
Canam Luxembourg Sàrl 87656
C & F Management 87657
Citibank International plc (Luxembourg Branch) 87657
ControlConsult S.à r.l. 87656
ControlConsult S.à r.l. 87656
EDU Luxco S.à r.l. 87688
Fiduciaire Comptable Fiscalis 87695
Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A. 87680
Kapral Investment 87674
Lance (SPF) SA 87683
Luxmetall Bau AG 87692
Mediam Holdings S.A. 87659
Mizzen Manco S.C.A. 87688
Nouricia S.A. 87651
NS Selection SICAV-SIF 87651
Odien Luxembourg S.à r.l. 87650
Old Lane Management Luxembourg 87693
Oquendo (SCA) SICAR 87652
Ortho-Team S.A. 87650
Pacific Holdings S.à r.l. 87650
Panattoni Luxembourg I S.à r.l. 87658
Panattoni Luxembourg V S.à r.l. 87658
Pascatti Luxembourg S.A. 87650
Pedifit S.àr.l. 87651
Pharos SICAV - SIF 87696
Phimac Lux s.à r.l. 87651
Playcenter International S.A. 87650
Playtrade 87651
Procédés et Brevets Industriels S.A. 87652
Qioptiq S.à r.l. 87652
Quintiles Luxembourg European Holding 87652
Quintiles Luxembourg S. à r.l. 87657
RE Europe Circle S.A. 87658
Saint Merri Capital S.à r.l. 87659
Sani-Maintenance Sàrl 87660
Scandinvest S.A. 87653
Sivato Holding S.à r.l. 87661
SKY Harbor Global Funds 87654
Société Financière de Placements S.A. 87654
Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie 87652
Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie 87653
Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie 87653
Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie 87653
Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie 87653
Solero S.A. 87654
Specta-Unternehmensberatung G.m.b.H. 87653
Thalassa Financial S.A. 87654
Turkana S.A. 87654
UMEA Consulting 87696
VALERES Konstruktioun S.A. 87654
Vandemoortele International Finance S.A. 87655
Vietnam Cambridge Holding Group S.A. 87659
VLG Lux S.à r.l. 87655
Zigolo 87655

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Odien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.079.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013. Christina Horf.

Référence de publication: 2013077344/10.

(130095294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.799,64.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.286.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pacific Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077360/10.

(130094889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Ortho-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 47, rue Muller-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 95.139.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORTHO-TEAM S.A.

Alexandre VERFAILLE

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013077358/12.

(130094972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pascatti Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.568.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PASCATTI LUXEMBOURG S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2013077381/11.

(130095025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Playcenter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.239.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013077389/11.

(130095388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pedifit S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 41.161.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013077384/10.

(130094967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Phimac Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 167.769.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077387/10.

(130095390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Nouricia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

—

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre société avec effet au 15/03/2013.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

BRAUD JEAN-PAUL

Administrateur

Référence de publication: 2013077337/12.

(130094780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

NS Selection SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.485.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077340/11.

(130095199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Playtrade, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.514.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel HAAS

Gerant

Référence de publication: 2013077390/11.

(130095398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Procédés et Brevets Industriels S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 6.128.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013077400/10.

(130095563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Qioptiq S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.209.975,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.139.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077401/10.

(130095451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 635.911.573,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077402/11.

(130095111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Oquendo (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.290.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013077354/14.

(130095536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078078/9.

(130096395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078079/9.

(130096396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078080/9.

(130096397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078081/9.

(130096398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Solutrasid, Société Luxembourgeoise de Travaux pour la Sidérurgie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 8.831.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078082/9.

(130096399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Specta-Unternehmensberatung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 75.568.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078112/9.

(130096408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Scandinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 93.066.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078094/9.

(130096117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SKY Harbor Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.459.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078100/9.

(130095925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Société Financière de Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.907.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078105/9.

(130096120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Solero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 90.842.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078109/9.

(130095812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Thalassa Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.328.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078130/9.

(130095881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Turkana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.080.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078139/9.

(130096187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

VALERES Konstruktioun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.984.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078148/9.

(130096247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.563.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078150/9.

(130096308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

VLG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.789.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078154/9.

(130096312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Zigolo, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.419.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078171/9.

(130095989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Balopa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.060.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078319/9.

(130096874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Belgofin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.221.

—

Les comptes annuels au 30-11-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078328/9.

(130096885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Best Tours Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 47.250.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078333/9.

(130097030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Best Tours Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 47.250.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078334/9.

(130097342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bibi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.059.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078337/9.

(130097252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.184.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078339/9.

(130097572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Canam Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.475.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078363/9.

(130096882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ControlConsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8186 Kopstal, 2, rue Mercier.

R.C.S. Luxembourg B 89.707.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078374/9.

(130097098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ControlConsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8186 Kopstal, 2, rue Mercier.

R.C.S. Luxembourg B 89.707.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078375/9.

(130097099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Citibank International plc (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.602.

—

La liste des signatures autorisées de catégorie "A" et "B" de Citibank International plc (Luxembourg Branch) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 3 juin 2013.

Pour le compte de Citibank International plc

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

(Succursale de Citibank International plc)

Référence de publication: 2013078369/14.

(130096622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

C & F Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 150.313.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078357/10.

(130096502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.693.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078355/10.

(130097511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRILQUET PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013078350/10.

(130097230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.822.870,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.379.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire d'Innovex Merger Corporation, l'Associé Unique de la Société en date du 31 mai 2013 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;

- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le 13 juin 2013

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013077404/20.

(130095581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

RE Europe Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.867.

—

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1 er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013077409/14.

(130094993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Panattoni Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.790.

—

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Panattoni Luxembourg V Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013077363/15.

(130095207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Panattoni Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.725.

—

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Panattoni Luxembourg I Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013077362/15.

(130095208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vietnam Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.395.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 12 juin 2013

En date du 12 juin 2013, Monsieur Thierry Hellers, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

G.T. Experts Comptables S.àr.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013077551/15.

(130095249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Saint Merri Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.795.

—

- L'adresse de Monsieur Antoine Decitre, Gérant de la Société, est désormais la suivante:

27 Bukit Tunggal Road, 309712 Singapore.

- L'adresse de Monsieur Jean-Luc Rivoire, Gérant et Associé de la Société, est désormais la suivante:

99 Emerald Hill Road, 229375 Singapore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013077427/15.

(130095073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mediam Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 169.154.

—

L'an deux mille treize, le douze juin,

L'actionnaire unique décide en date du 22 septembre 2012 la nomination aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat de:

- Monsieur Jason Edward George REA, comptable, né le 10 octobre 1962 à Stockport (Royaume-Uni), résidant à L-1911 Luxembourg, au 14 rue du Laboratoire;

Le mandat d'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'actionnaire unique décide en date du 22 septembre 2012 la révocation avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né le 03 janvier 1974 à Guernsey (Royaume-Uni), résidant professionnellement à L-9227 Diekirch, au 50 Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 12 juin 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.àr.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013077304/24.

(130095360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bitec Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Sani-Maintenance Sàrl).

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 160.962.

—

L'an deux mil treize, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Paul MAKELA BOSANDJA, consultant en informatique, né à Kisangani (République démocratie du Congo), le 17 décembre 1971, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), 76/b7, boulevard Brand Withlock,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Sani-Maintenance Sàrl" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77797 du 20 juillet 2011;

- Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.962;

- Qu'elle a un capital social de douze mille quatre cents euros (12.400,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- €) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Sani-Maintenance Sàrl», en vertu d'une cession de parts sous seing privé aux termes de laquelle l'associée unique de la Société, la société «AFB Services Limited» lui a cédé l'intégralité de ses cent parts sociales de la Société, en date du 5 mars 2013,

De laquelle cession de parts une copie conforme restera, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Ensuite est intervenu, en sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Remy ESSERS, né à Ixelles (Belgique), le 3 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

ici représenté par Monsieur Paul MAKELA BOSANDJA, préqualifié, en vertu d'un pouvoir sous seing privé délivré le 22 mai 2013 à Bruxelles,

lequel pouvoir restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles,

lequel en sa prédite qualité déclare, par son mandataire, accepter la susdite cession au nom de la société «Sani-Maintenance Sàrl», conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Sur ce, le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société de «Sani-Maintenance Sàrl» en «Bitec Consulting Sàrl» et de modifier l'article 1 afférent des statuts comme suit:

« **Art. 1 er .** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de «Bitec Consulting Sàrl».»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil et les prestations en nouvelles technologies de l'information et de communication, l'activité d'apporteur d'affaires ainsi que l'achat et la vente de tous produits.

D'une façon générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.»

Troisième résolution

Suite à la cession de parts sous seing privée du 5 mars 2013, l'associé unique décide d'adapter les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts, comme suit:

« **Art. 5. (Alinéas 1 et 2).** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur MAKELA BOSANDJA Paul, administrateur de sociétés, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), 76/b7, boulevard Brand Withlock.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quatrième résolution

L'associé unique prend acte de la démission du gérant Monsieur Remy ESSERS, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique nomme gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur MAKELA BOSANDJA Paul, préqualifié, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Makela, Bosandja, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077431/72.

(130095029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Sivato Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 93.290,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.852.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Agilitas 2013 Co-Investment Fund I LP (the "Founder"), a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1588, acting by its general partner Agilitas 2013 Co-Investment I GP LP ("GPLP"), a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1589, itself acting by its general partner Agilitas 2013 CoInvestment I GP Limited ("GPCO"), a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 111594, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 May 2013.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declares incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.4, 6.7 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Sivato Holding S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at ninety-three thousand two hundred ninety Danish Crowns (DKK 93,290.-) represented by (i) ninety-three thousand two hundred ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) ten (10) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) ten (10) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) ten (10) class C shares (the "Class C Shares"), (v) ten (10) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) ten (10) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) ten (10) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) ten (10) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) ten (10) class H shares (the "Class H Shares") and (x) ten (10) class I shares (the "Class I Shares" and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, the "Preferred Shares") representing a total of ninety-three thousand two hundred ninety (93,290) shares of a nominal value of one Danish Crown (DKK 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are together referred to as the "Shares".

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares constitute separate classes of Shares with different economic rights as set out in these Articles.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of Preferred Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es) of Preferred Shares, in accordance with the provisions set out in this article 6.2. In case of repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares, such repurchase and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares).

6.2.2 - Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount and the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preferred Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

6.3 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

6.4 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.5 - Voting rights - Distributions

6.5.1 - Each Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

6.5.2 - Ordinary Shares Dividend Right

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Ordinary Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them commensurate to their holding of Ordinary Shares.

6.5.3 - Class A Shares Dividend Rights

The Class A Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them commensurate to their holding of Class A Shares.

6.5.4 - Class B Shares Dividend Rights

The Class B Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them commensurate to their holding of Class B Shares.

6.5.5 - Class C Shares Dividend Rights

The Class C Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them commensurate to their holding of Class C Shares.

6.5.6 - Class D Shares Dividend Rights

The Class D Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them commensurate to their holding of Class D Shares.

6.5.7 - Class E Shares Dividend Rights

The Class E Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them commensurate to their holding of Class E Shares.

6.5.8 - Class F Shares Dividend Rights

The Class F Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them commensurate to their holding of Class F Shares.

6.5.9 - Class G Shares Dividend Rights

The Class G Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them commensurate to their holding of Class G Shares.

6.5.10 - Class H Shares Dividend Rights

The Class H Shares give their holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them commensurate to their holding of Class H Shares.

6.5.11 - Class I Shares Dividend Rights

The Class I Shares give their holders the right to receive the remainder of any dividend distribution.

6.5.12 Should any class of Preferred Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of Preferred Shares to be redeemed in the reverse alphabetical order (i.e. initially the Class I Shares).

6.5.13 - If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

6.5.14 - In any case, dividends can only be distributed and Preferred Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of such Law.

6.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8 - Registration of Shares

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.9 - Definitions

Available Amount means in relation to the relevant class of Preferred Shares the total amount of net profits attributable to that class of Preferred Shares (subject to the provisions of article 6.5 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles or in the reasonable opinion of the sole manager or board of managers, as the case may be, set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + PR)

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 6.5 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Preferred Shares in accordance with the provisions of article 6.5 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share within the relevant class of Preferred Shares to be paid to the shareholders. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be, on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 6.5. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Preferred Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least seven (7) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with article 6.5.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company and in accordance with article 6.5. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to their holding of Shares.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2013.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

All the ninety-three thousand two hundred ninety (93,290) Shares of the Company have been subscribed by Agilitas 2013 Co-Investment Fund I LP, aforementioned, and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of ninety-three thousand two hundred ninety Danish Crowns (DKK 93,290.-) is now available to the Company

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, Agilitas 2013 Co-Investment Fund I LP, aforementioned, acting in place of the general meeting of shareholder(s) and representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Simon Henin, company director, born in Liège (Belgium), on 29 July 1975, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Christophe Ponticello, private employee, born in Thionville (France), on 20 August 1980, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Clément Labi, private employee, born in Cormeilles-en-Parisis (France), on 27 December 1981, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 124, boulevard de la Pétrusse, 2330 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Agilitas 2013 Co-Investment Fund I LP (le "Fondateur"), un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1588, agissant par son general partner Agilitas 2013 Co-Investment I GP LP ("GPLP"), un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1589, lui-même agissant par son general partner Agilitas 2013 Co-Investment GP Limited ("GPCO"), un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au Third Floor, South Tower, 29/31 The Esplanade, St Helier, JE2 3QA, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 111594,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.4, 6.7 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations et la détention, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, ou par le biais de l'achat d'obligations ou d'autres instruments de dette, la participation à des offres de dette, des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout actif mobilier ou immobilier de toute forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime nécessaire dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Sivato Holding S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Prime d'émission - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quatre vingt treize mille deux cent quatre vingt dix couronnes danoises (DKK 93.290,-) représenté par (i) quatre vingt treize mille deux cent (93.200,-) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) dix (10) parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de classe A"), (iii) dix (10) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), (iv) dix (10) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), (v) dix (10) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), (vi) dix (10) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), (vii) dix (10) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), (viii) dix (10) parts sociales de classe G (les "Parts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sociales de classe G"), (ix) dix (10) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), (x) dix (10) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Préférentielles") représentant un total de quatre vingt treize mille deux cent quatre vingt dix (93.290) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles constituent ensemble les "Parts Sociales".

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I constituent des classes de Parts Sociales séparées et donnent accès à des droits économiques différents tels que décrits par les présents Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Préférentielles par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, conformément aux dispositions de l'article 6.2. En cas de rachat et d'annulation d'une classe de Parts Sociales Préférentielles, ce rachat et cette annulation seront effectué dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I)..

6.2.2 - Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles des classes de Parts Sociales Préférentielles rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale Préférentielle de la classe correspondance détenue par chacun d'eux et annulées.

6.2.3 - Toute modification au présent article 6.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

6.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

6.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.5 - Droits de vote - Distributions

6.5.1 - Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

6.5.2 - Droit au Dividende des Parts Sociales Ordinaires

Les Parts Sociales Ordinaires donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales Ordinaires.

6.5.3 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe A.

6.5.4 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales de Classe B donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe B.

6.5.5 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe C

Les Parts Sociales de Classe C donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe C.

6.5.6 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe D

Les Parts Sociales de Classe D donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe D.

6.5.7 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe E

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Parts Sociales de Classe E donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe E.

6.5.8 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe F

Les Parts Sociales de Classe F donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe F.

6.5.9 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe G

Les Parts Sociales de Classe G donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe G.

6.5.10 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe H

Les Parts Sociales de Classe H donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une année donnée d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe H.

6.5.11 - Droits au Dividende des Parts Sociales de Classe I

Les Parts Sociales de Classe I donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir le reste des distributions de dividendes.

6.5.12 - Si une classe de Parts Sociales Privilégiées a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividende sera alloué à la classe de Parts Sociales émises suivante à rembourser dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. initialement la Classe de Parts Sociales I).

6.5.13 - Si les dividendes mentionnés ci-dessus ne sont pas déclarés ou payés au cours d'une ou plusieurs années particulières, les droits aux dividendes fixes continueront de s'accumuler.

6.5.14 - Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de ladite Loi.

6.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.9 - Définitions

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

Liquidités Disponibles par Part Sociale signifie par rapport à chaque classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Préférentielles (sous réserve des dispositions de l'article 6.5 des Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'article 13 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du gérant unique ou conseil de gérance, tel que le cas, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + PR)

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribués à la classe de Parts Sociales Préférentielles conformément aux dispositions de l'article 6.5 des Statuts (y compris le bénéfices reportés à nouveau tels que déterminés pour la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente conformément aux dispositions de l'article 6.5 des Statuts)

P = prime d'émission et réserves librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de réserve légale relatifs à la classe de Parts Sociales Préférentielles à annuler dans la mesure où il correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = les pertes (y compris les pertes reportées en avant le cas échéant);

LR = toutes sommes placées en réserve conformément aux exigences légales ou des Statuts;

PR = sommes mises de coté pour couvrir raisonnablement les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion du conseil de gérance.

Valeur D'Annulation par Part Sociale signifie le montant d'annulation par Part Sociale dans la classe correspondante de Parts Préférentielles à payer aux associés. La Valeur D'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales Préférentielles à rembourser et annuler.

Montant d'Annulation Total signifie le montant à payer comme prix de remboursement pour les classes de Parts Sociales remboursées. Le Montant D'Annulation Total est un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, tel que le cas, sur la base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 6.5. Le Montant d'Annulation Total de chaque classe de Parts Sociales Préférentielles est le Montant Disponible de la classe pertinente au moment du remboursement et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, pourvu cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Dès le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient due et échue par la Société.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais dans son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sou forme écrite avec un préavis d'au moins sept (7) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence dans lequel la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, télex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenu à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

Les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés conformément à l'article 6.5.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants de la compétence au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et conformément à l'article 6.5. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Toutes les quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-dix (93.290) Parts Sociales ont été souscrites par Agilitas 2013 Co-Investment Fund I LP, susmentionné, et ont été intégralement libérées par en numéraire, de sorte que le montant de quatre-vingt-treize mille deux cent couronnes danoises (DKK 93.200) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique Agilitas 2013 Co-Investment Fund I LP, susmentionné, agissant à la place de l'assemblée générale des associés et représentant l'entièreté du capital social, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- Simon Hennin, administrateur de société, né à Liège (Belgique), le 29 juillet 1975, ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Christophe Ponticello, employé privé, né à Thionville (France), le 20 août 1980, ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Clément Labi, employé privé, né à Cormeilles-en-Parisis (France), le 27 décembre 1981, ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7313. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077435/748.

(130095271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Kapral Investment, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg E 5.098.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary in residence in Luxembourg

There appeared:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1) Mr Wieslaw Jozef KAPRAL, company's director, born on March 19 th , 1946 in Chotynin (Poland), residing at Ul. Sandacza 42, PL- 40-748 Katowice, Poland,

2) Mrs Katarzyna Anna KAPRAL, manager of companies, born in Katowice on the 17 th day of April, 1988, residing at Ul. Sandacza 42, PL- 40-748 Katowice, Poland,

both here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated of May 28, 2013

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among themselves.

Art. 1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The object of the company is furthermore, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions which may be connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

Art. 2. The name of the company is "KAPRAL INVESTMENT" Société Civile.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers

Art. 5. The share capital is fixed at FORTY THOUSAND EUROS (40,000. - EUR), represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a nominal value of FORTY EUROS (40 EUR) each.

Art. 6. The transfer of shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code. Shares shall only be transferred "inter vivos" to partners or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are transmitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

Art. 7. Each share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to a fraction proportional to the number of existing shares.

Art. 8. Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number of shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil Code.

Art. 9. The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each share is indivisible with regard to the company. Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among the other partners.

The rights and obligations attached to each share follow its ownership. The ownership of a share carries with it full rights as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of partners, which fixes their number and the duration of their mandate.

In case of the death, resignation or impediment of one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

Art. 11. The manager(s) is/are invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager for all transactions less than 100,000.-EUR. For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

Art. 12. Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of all the business of the company.

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The partners shall meet at least once per year at the place which is indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting. The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

Art. 15. At all meetings, each share has the right to one vote. Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the shares between the bare owner and the usufructuary, the voting right is held by the usufructuary.

Art. 16. The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature or importance of such amendments. Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

Art. 17. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the partners, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 18. Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- 1) Mr Wieslaw Jozef KAPRAL, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a the aforementioned proxy declares to subscribe for nine hundred ninety-nine (999) shares with a par value of forty euros (EUR 40) each and to have them fully paid up by (i) contribution in kind of 2.456 shares representing 100% of the share capital of the company "WEKA Sarl", a company with registered office at Rue Aldringen, 23, L-1118, Luxembourg, registered at R.C.S. Luxembourg under the number B 127.475, and by (ii) a contribution in cash of nineteen thousand nine hundred sixty euros (EUR 19.960.-).

- 2) Mrs Katarzyna Anna KAPRAL, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declares to subscribe to one (1) share of the company, and pay it by contribution in cash of forty euros (40.-EUR).

This payment in cash in an aggregate amount of TWENTY THOUSAND EUROS (20.000,- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

It results from a certificate issued on the 06/06/2013, by the managers of the company "WEKA S.a r.l.,

prequalified that:

"Mr Wieslaw Jozef KAPRAL is the owner of 2.456 shares

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the company's shares totalling 2456 shares to be contributed are worth EUR 17.672.311,94, according to the attached valuation report;"

The amount of 2 0.000 euros in cash and 2 0.000 euros in kind is transferred to the share capital and the surplus, being EUR 17.652.311,94, will be transferred to a share premium account.

Such certificate, as well as the aforementioned valuation report, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately at one thousand two hundred euros (1,200.-EUR)

Extraordinary general meeting

And at this moment, the appearing persons, represented as stated above, representing the whole of the share capital, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as sole manager for an unlimited period of time:

Mr. Philippe AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally in 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

The Company shall be bound by the sole signature of the sole manager for all transactions less than 100,000.-EUR.

For all superior amounts, written agreement and approval will be required from the partners.

2) The address of the company is established at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, through their proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le six juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Wieslaw Jozef KAPRAL, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1946 à Chotynin, Pologne, demeurant à u.l. Sandacza 42, PL-40-748 Katowice, Pologne.

2) Madame Katarzyna Anna KAPRAL, gérante de sociétés, née le 17 avril 1988 à Katowice, demeurant à u.l. Sandacza 42, PL-40-748 Katowice, Pologne.

Les deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 28 mai 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1 er . La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «KAPRAL INVESTMENT» Société Civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (40.-EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

La Société sera engagée par la seule signature d'un des gérants pour toute transaction ne dépassant pas les 100.000.- EUR. Pour toute transaction dépassant les 100.000.-EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Monsieur Wieslaw Jozef KAPRAL, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu de la procuration susvisée,

lequel déclare souscrire neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (40.-EUR) chacune et les libérer moyennant (i) apport en nature de 2.456 parts sociales représentant 100% du capital social total de la société WEKA S.à r.l., une société, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 127.475 et (ii) par contribution en espèces de dix neuf mille neuf cent soixante euros (19.960.-EUR).

2) Madame Katarzyna Anna KAPRAL, prénommée, ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu de la procuration susvisée,

laquelle déclare souscrire une (1) part sociale d'une valeur nominale de quarante euros (40.-EUR) par contribution en espèces de quarante euros (40.-EUR).

Le paiement en espèces d'un montant total de vingt mille euros (20.000.-EUR) est à présent à disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Il résulte d'un certificat émis en date du 06/06/2013 par les gérants de la société «WEKA S.à r.l., préqualifiée que:

"Monsieur Wieslaw Jozef KAPRAL est le propriétaire de 2.456 parts sociales

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une tierce personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises au Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les 2.456 parts sociales apportées de la société sont estimées à 17.672.311,94 EUR, selon le rapport d'évaluation ci-joint;»

Le montant de VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) en espèces et VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR en nature est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir 17.652.311,94 EUR sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, ainsi que le certificat d'évaluation susmentionné, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentés comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique pour toute transaction ne dépassant pas les 100.000.-EUR. Pour toute transaction dépassant les 100.000.-EUR, l'accord écrit des associés sera requis.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants, par l'intermédiaire de leur mandataire, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26294. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077207/285.

(130095515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

—

In the year two thousand and thirteen,

on the fourth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A." (the "Company"), incorporated in Luxembourg on 18 February 2005, by deed of the undersigned notary as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 634, on 30 June 2005.

The meeting was declared open at 9.00 a.m. and presided over by Mr Jeremy Vickerstaff, General Manager, Henderson Management S.A., professionally residing in Luxembourg who appointed Mrs Eleanor Lever, employee, professionally residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer, Mrs JeanAnne Yelverton, employee, professionally residing in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1 The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialled ne varietur, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2 It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting

3 The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000), so as to raise it from its current amount of one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per share to one million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 1,850,000) divided into one thousand eight hundred and fifty (1,850) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per share.

2. To issue six hundred (600) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the sole shareholder resolution resolving on the capital increase;

3. To accept the subscription of these six hundred (600) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per share by Henderson Management S.A. a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, subject to the waiver by HPC Nominees Limited, a limited liability company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE United Kingdom, registered with Companies House in the United Kingdom under number 00607057 of its preferential subscription right;

4. To amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

"The Company has an issued and paid-up capital of one million and eight hundred fifty thousand euros (EUR 1,850,000) divided into one thousand eight hundred fifty (1,850) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per share, each fully paid-up."

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the corporate capital by an amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-), so as to raise it from its current amount of one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share to one million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 1,850,000.-) divided into one thousand eight hundred and fifty (1,850) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to issue six hundred (600) new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting resolving the capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr Jeremy Vickerstaff, General Manager, "Henderson Management S.A.", professionally residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of (i) "Henderson Management S.A." a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and (ii) "HPC Nominees Limited", a limited liability company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE United Kingdom, registered with Companies House in the United Kingdom under number 00607057;

The person appearing declared to expressly waive in the name of and on behalf of "HPC Nominees Limited" its preferential subscription right (if any);

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of "Henderson Management S.A." for six hundred (600) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share and to make full payment for each such new shares by a contribution in cash of six hundred thousand euros (EUR 600,000).

Proof of such contribution in cash has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to accept the subscription of these six hundred (600) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per share by "Henderson Management S.A." a company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and paid-up capital of one million and eight hundred fifty thousand euros (EUR 1,850,000.-) divided into one thousand eight hundred fifty (1,850) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share, each fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand eight hundred euros.

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting at 9.20 a.m.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée extraordinaire d'actionnaires de «HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.» (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 364 en date du 30 juin 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jeremy Vickerstaff, General Manager et Président du Conseil d'Administration, Henderson Management S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Eleanor Lever, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame JeanAnne Yelverton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3 L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600,000) pour l'augmenter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000) divisé en mille deux cent cinquante (1,250) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000) par action à un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1,850,000) divisés en mille huit cent cinquante actions (1,850), ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000) par action.

2. Emission de six cents (600) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

3. Acceptation de la souscription de six cents (600) nouvelles actions, sans valeur nominale par Henderson Management S.A, une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et acceptation du paiement complet pour chacune de ces actions par un apport en espèces, sous reserve de la renonciation de HPC Nominees Limited, une société soumise au droit anglais, établie au 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House au Royaume-Uni sous le numéro 00607057 à son droit préférentiel de souscription.

4..Modification de l'article 5.1 des Statuts, de façon à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

"La Société a un capital souscrit et libéré de un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1,850,000) divisé en mille huit cent cinquante (1,850) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000) par action, chacune étant complètement libérée."

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600,000.-) pour l'augmenter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000.-) divisé en mille deux cent cinquante (1,250) actions ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action à un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1,850,000) divisés en mille huit cent cinquante actions (1,850), ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre six cents (600) nouvelles actions avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

Souscription - Libération

A la suite de quoi comparaît Monsieur Jeremy Vickerstaff, General Manager, «Henderson Management S.A.», résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de (i) «Henderson Management S.A.», une société soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et (ii) «HPC Nominees Limited», une société soumise au droit anglais, établie au 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House au Royaume-Uni sous le numéro 00607057.

La personne comparante ayant le pouvoir de souscrire au nom et pour le compte de «HPC Nominees Limited» déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription (si applicable);

La personne agissant au nom et pour le compte de «Henderson Management S.A.», déclare souscrire six cents (600) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.¬) par action par un apport en numéraire total de six cent mille euros (EUR 600,000.-).

La preuve de ce paiement en numéraire a été rapportée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter la souscription des six cents (600) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action par «Henderson Management S.A.», une société soumise au droit

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

luxembourgeois et ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et d'accepter la libération complète pour chacune de ces actions par un apport en numéraire.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, de façon à refléter les résolutions prises sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour:

« **5.1.** La Société a un capital souscrit et libéré d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1,850,000.-) divisé en mille huit cent cinquante (1,850) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) par action, chacune étant complètement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. VICKERSTAFF, E. LEVER, J. YELVERTON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7285. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013077119/174.

(130094683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Lance (SPF) SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.462.

—

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANCE (SPF) S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.462, constituée par-devant Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-Attert, suivant acte reçu le 2 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 26 février 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-Attert, suivant acte reçu le 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1863 du 25 septembre 2009 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau à l'adresse suivante: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'associé unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1 er . Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination sociale «LANCE (SPF) S.A.».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

La Société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et tout en étant soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire (s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil d'Administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6772. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077251/251.

(130094870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 411.318,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

—

EXTRAIT

En date du 10 juin 2013 l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC, a transféré à Monsieur Laurence Green né le 16 janvier 1955, à Bronxville, New York, USA, demeurant au 356 Broadway, appartement 3B, New York, NY 10013, USA, 20 823 parts sociales ordinaires B, 2 975 parts sociales de préférence de classe D, 2 975 parts sociales de préférence de classe E, 2 975 parts sociales de préférence de classe F, et 1 480 parts sociales préférentielles et 1 part sociale différée G, qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC détient de la Société:

- 14 874 495 parts sociales ordinaires A
- 104 454 parts sociales ordinaires B
- 14 874 495 parts sociales différées C
- 2 139 848 parts sociales de préférence de classe D
- 2 139 848 parts sociales de préférence de classe E
- 2 139 848 parts sociales de préférence de classe F
- 14 777 parts sociales préférentielles
- 2 parts sociales différées G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013076785/27.

(130094879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Mizzen Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 325.617,48.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.028.

—

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of May;

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mizzen Manco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171028, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2356 of 21 September 2012, last amended on 1 February 2013 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1060 of 3 May 2013 (the "Company").

The meeting was opened at 9:30 a.m. CET with Mrs. Christine KRÖGER, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Stéphane JOLY-MEUNIER, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Ikrame DABAJ, having her professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) in order to bring it from its current amount of three hundred fifteen thousand one hundred thirty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 315,138.75) up to a new amount of three hundred

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

twenty-five thousand six hundred seventeen Pound Sterling and forty-eight Pence (GBP 325,617.48), through the issuance of (i) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (133,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each and (vi) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-seven (215,957) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each; and

2. Corresponding amendment of article 6.1.1. of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) in order to bring it from its current amount of three hundred fifteen thousand one hundred thirty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 315,138.75) up to a new amount of three hundred twenty-five thousand six hundred seventeen Pound Sterling and forty-eight Pence (GBP 325,617.48), through the issuance of (i) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (133,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each and (vi) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-seven (215,957) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

Subscription and Payment

All of the new class A1 shares, the class A2 shares, the class A3 shares, the class B1 shares, the class B2 shares and the class B3 shares have been subscribed by Jasan Fitzpatrick, born on 24 th September 1973 in Newcastle-upon-Tyne, United Kingdom, residing at 24 Elmfield Road, Gosforth, Newcastle-upon-Tyne NE3 4BA, United Kingdom, duly represented for the purpose hereof by Maitre Christine KRÖGER, prenamed, by virtue of a proxy given on 3 May 2013 in Newcastle-upon-Tyne, United Kingdom,

at an aggregate subscription price of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) and have been fully paid up in cash prior to their issuance, so that the total amount of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the shareholders resolve to amend article 6.1.1. of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 6. Share capital.**

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at three hundred twenty-five thousand six hundred seventeen Pound Sterling and forty-eight Pence (GBP 325,617.48), consisting of the following shares:

(a) one million one hundred fifteen thousand six hundred forty-six (1,115,646) Class A1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(b) one million one hundred fifteen thousand six hundred forty-two (1,115,642) Class A2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(c) one million one hundred fifteen thousand six hundred forty (1,115,640) Class A3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(d) nine million three hundred eighty-three thousand eighty-six (9,383,086) Class B1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(e) nine million three hundred eighty-three thousand eighty-one (9,383,081) Class B2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(f) nine million three hundred eighty-three thousand seventy-nine (9,383,079) Class B3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(g) three hundred fifty-five thousand one hundred ninety-two (355,192) Class C1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(h) three hundred fifty-five thousand one hundred ninety-one (355.191) Class C2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share; and

(i) three hundred fifty-five thousand one hundred ninety-one (355,191) Class C3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share."

There being no further business, the meeting is closed at 09:45 a.m. CET.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de mai,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mizzen Manco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171028, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012 n°2356, qui a été modifié pour la dernière fois le 1 er février 2013 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 mai 2013 n°1060 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 09.30 heures, sous la présidence de Madame Christine KRÖGER, Maître en droit, résidant à Luxembourg,

laquelle a désigné comme secrétaire Monsieur Stéphane JOLY-MEUNIER, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur, Madame Ikrame DABAJ, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73), le faisant ainsi passer d'un montant actuel de trois cent quinze mille cent trente-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GBP 315.138,75) à un nouveau montant de trois cent vingt-cinq mille six cent dix-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 325.617,48) par l'émission de (i) cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (133.334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (ii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iv) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (v) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

huit (215.958) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune et (vi) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-sept (215.957) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune; et

2. Modification de l'article 6.1.1. correspondant des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73) le faisant ainsi passer d'un montant actuel de trois cent quinze mille cent trente-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GBP 315.138,75) à un nouveau montant de trois cent vingt-cinq mille six cent dix-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 325.617,48) par l'émission de (i) cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (113.334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (ii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iv) deux cents quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (v) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune et (vi) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-sept (215.957) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

L'intégralité des nouvelles actions de catégorie A1, A2, A3, B1, B2 et B3, a été souscrite par Jasan Fitzpatrick, né le 24 septembre 1973 à Newcastle-upon-Tyne, Royaume Uni, résidant au 24 Elmfield Road, Gosforth, Newcastle-upon-Tyne NE3 4BA, Royaume-Uni, dûment représenté par Madame Christine KRÖGER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 3 mai 2013 à Newcastle-upon-Tyne, Royaume Uni, à un prix total de souscription de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73). Les actions ont été entièrement libérées en numéraire, tel que le montant de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En complément de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société dans ces termes:

« **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Capital souscrit

6.1.1 Le capital souscrit de la Société est établi à trois cent vingt-cinq mille six cent dix-sept Livres Sterling et quarante-huit Pence (GBP 325.617,48), composé de la manière suivante:

(a) un million cent quinze mille six cent quarante-six (1.115.646) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(b) un million cent quinze mille six cent quarante-deux (1.115.642) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(c) un million cent quinze mille six cent quarante (1.115.640) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(d) neuf millions trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-six (9.383.086) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(e) neuf millions trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-un (9.383.081) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(f) neuf millions trois cent quatre-vingt-trois mille soixante-dix-neuf (9.383.079) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(g) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-douze (355.192) actions de catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(h) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(i) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.»

L'ordre du jour étant clos, l'assemblée est levée à 09.45 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. JOLY-MEUNIER, I. DABAJ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2013. LAC/2013/21984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077285/215.

(130095542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Luxmetall Bau AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 110.594.

—

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am dreißigsten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme") LUXMETALL BAU AG, mit Gesellschaftssitz in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 110.594, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Anja Holtz, mit dem Amtswohnsitz zu Wiltz, am 15. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 126 vom 19. Januar 2006 (die „Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 25. März 2011, damals mit dem Amtswohnsitz in Rambrouch, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1274 vom 11. Juni 2011.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 11:00 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herr Paul LENTZEN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9962 Holler, 2, Am Bréiel.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Herr Emil FONK, leitender Angestellter, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Maison 39F.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Herrn Paul LENTZEN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9962 Holler, 2, Am Bréiel.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss zur Adresse in L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss;

2. Abänderung des Artikels 2 Absatz 1 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss zur Adresse in L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss zu verlegen.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestätigt das der Betriebssitz in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss bleiben wird.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 2 Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 2. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.".

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 11:15 Uhr für geschlossen.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Weiswampach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet P. LENTZEN, E. FONK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 juin 2013. Relation: DIE/2013/6999. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 12. Juni 2013.

Référence de publication: 2013077268/68.

(130095161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.258.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first May.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Old Lane, L.P. (formerly named Old Lane Management, L.P.), a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That Old Lane Management Luxembourg S. à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under number 111258, has been incorporated, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 10 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 217 of 31 January 2006, the status have been modified pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1112 of 8 June 2006;

2) That the corporate capital is set at EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred fifty Euros), represented by 502 (five hundred two) shares of EUR 25.-(twenty five Euros) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and, in its capacity as liquidator of the Company, has full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of at least five years at the former registered office of the Company at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 850.- (eight hundred and fifty Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Old Lane, L.P. (anciennement dénommée Old Lane Management, L.P.), une Limited Partnership soumis au droit de l'Etat de Delaware et ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etas Unis, représentée par Mme Monique Drauth, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que Old Lane Management Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), établie et ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111258, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 31 janvier 2006, les statuts ont été modifié suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1112 du 8 juin 2006;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) Que le capital social est fixé à EUR 12.550,- (douze mille cinq cent cinquante euros), représenté par 502 (cinq cent deux) actions de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique (l' «Associée Unique»), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associée Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associée Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 850,- (huit cent cinquante euros).

Déclaration

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25074. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077345/104.

(130095461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Fiduciaire Comptable Fiscalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 166.044.

—

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Daniel ANTONY, comptable, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, Rue de la Libération,

associé et gérant unique de la société ci-après citée.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE COMPTABLE FISCALIS», établie et ayant son siège social à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 20 février 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.044.

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-5544 Remich, 9, Op der Kopp à L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: ANTONY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/06/2013. Relation: EAC/2013/7475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077064/35.

(130095039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

UMEA Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 102.511.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013077539/14.

(130095272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pharos SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.531.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- procéder à l'élection définitive de Monsieur Anders Malcolm comme nouvel administrateur de la Société à l'issue de sa cooptation avec effet au 1 er octobre 2012

- nommer administrateurs de la Société pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Magnus Nordenfelt avec adresse professionnelle à N-0160 Oslo, Hieronymus Heyerdahls gate 1, président du conseil d'administration

* Monsieur Nils-Ola Omma avec adresse professionnelle à SE-114 32 Stockholm, Engelbrektsgatan 7

* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077367/20.

(130094792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck